



Enviropea
148, rue du Fbg St-Denis
75 010 Paris
01 42 93 21 96
enviropea@enviropea.com
@enviropea

SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea	p.2
Projets urbains	p.2
Actualités des politiques environnementales européennes	p.6
Mouvement dans les différentes directions de la CE	p.9
Actualités des programmes européens et nationaux	p.9
Projets européens	p.12
Documents et ressources	p.13
Textes réglementaires	p.14



enviropea vous souhaite une belle année 2018 !

Cette lettre d'Enviropea est la dernière de l'année 2017 et la prochaine sera postérieure à la période des vœux. Nous profitons donc de cette 77^e lettre pour vous adresser tous nos meilleurs vœux, à vous et vos proches, pour ces derniers jours de 2017, l'année 2018 et toutes les suivantes.

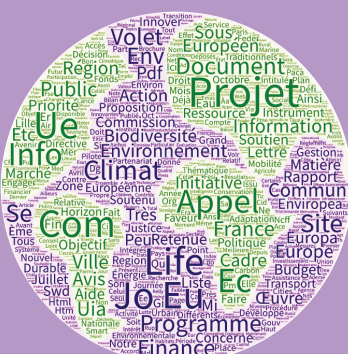
Avec ces vœux anticipés nous vous faisons part (comme c'est la tradition) de nos bonnes résolutions pour l'année à venir. Toute l'équipe d'Enviropea s'engage solennellement à :

- Ne pas envoyer de tweets ridicules du genre « nous avons serré la main de ... », « voilà ce qu'il y avait au repas de la conférence ... » ou « je suis dans le train qui va à ... »
- Ne pas développer (trop) de moquerie
- Ne pas diffuser de fake news - la lettre d'Enviropea reste « fake news free »
- S'efforcer d'être « smart » et si possible « intelligent »
- Ne pas prévoir d'intervention d'un groupe de très haut niveau pour évaluer ces résolutions ; nous faisons confiance à nos adhérents et à nos lecteurs pour nous alerter sur d'éventuelles dérives ...

Merci aux **4 527 destinataires** de cette lettre, aux **230 followers** de notre compte Twitter et à tous ceux qui nous ont accompagnés et soutenus depuis maintenant 15 ans.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2018 !

La lettre 77 en mots :





■ Renouvellement des adhésions à Enviropea

Nous le rappelons chaque année, Enviropea est une association fiscalisée depuis sa création en 2002.

Pour 2018, nous avons enregistré 31 adhésions d'organisations de tous types : collectivités territoriales (agglos, départements, agences régionales, etc.), entreprises (petites et grandes), associations et fédérations, etc. La liste des adhérents de ces 3 dernières années est disponible sur notre site à l'adresse <http://www.enviropea.com/adhesion/ils-nous-ont-fait-confiance>

Au-delà des cotisations (qui représentent moins de 5% de notre budget), ces adhésions sont importantes car elles formalisent un soutien à nos actions et sont surtout l'occasion de tisser un lien privilégié avec nos adhérents et leurs projets.

Sur notre site, à l'adresse <http://www.enviropea.com/adhesion> vous trouverez notre formulaire d'adhésion 2018 et, si cela était nécessaire, de multiples bonnes raisons d'adhérer à Enviropea en 2018, comme par exemple :

- Obtenir des conseils privilégiés et personnalisés,
- Bénéficier d'une demi-journée d'information et de conseils adaptée à vos besoins et vos projets,
- Bénéficier d'une réduction sur les prestations d'Enviropea,
- Être destinataire d'informations ciblées sur vos thématiques de travail.

Sur ce dernier point, nous mettrons progressivement en place une nouvelle procédure adaptée aux besoins de chacun de nos adhérents pour mieux cibler la diffusion de nos informations. En 2018, nos adhérents recevront des fiches sur les programmes urbains, sur Horizon 2020, LIFE 2018 ainsi qu'une fiche méthodologique pour la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des fonds européens.

Pour 2018, l'équipe d'Enviropea va particulièrement mettre l'accent sur les 3 thématiques suivantes :



La ville durable



Le financement de la conservation de la nature et de la biodiversité



L'adaptation au changement climatique

Adhérer à Enviropea, c'est bénéficier des informations sur les politiques, les programmes et les projets dans tous les domaines de l'environnement, du climat, de l'énergie et du développement durable.

Nous vous espérons encore plus nombreux, en 2018, à partager ces informations au bénéfice de vos projets et de vos organisations.

Spécial financements projets urbains



■ Les 27 et 28 novembre 2017, s'est tenue, à Rotterdam, une grande conférence « *Cities Forum : working together for better cities* » et, juste avant (le 20 novembre), était publiée la Communication « Agenda Urbain pour l'UE » (Com(2017)657 : <http://bit.ly/2nl4Tsr>) dont l'adoption a été annoncée à Rotterdam par la Commissaire Corina Cretu.

L'adoption du **Pacte d'Amsterdam** en 2016, a marqué le lancement d'une nouvelle approche de gouvernance dans le processus d'adoption des politiques européennes en associant les villes pour la première fois. Dans sa Communication, la Commission confirme le rôle que peuvent jouer les villes et l'intérêt de l'Agenda urbain comme élément moteur pour la prise en compte des enjeux urbains dans les politiques nationales et européennes. L'Agenda est perçu comme pouvant contribuer à renforcer une dynamique de coopération au niveau des autorités nationales et locales, en impliquant différentes parties prenantes. Néanmoins, des efforts sont encore nécessaires pour sensibiliser les villes, et surtout les petites et moyennes, qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour suivre le processus. Il convient aussi de renforcer les compétences afin que les approches intégrées se développent tout comme les coopérations entre administrations, secteur privé et société civile.

À ce jour, 12 «partenariats» ont été lancés autour de 12 thématiques pour identifier les enjeux sur lesquels se concentrer et renforcer la dimension urbaine des politiques européennes. Ces partenariats permettront aux villes de proposer des actions concrètes, sous la forme de plans d'actions, pour une meilleure réglementation qui prenne en compte les besoins des villes dans les politiques européennes, un meilleur accès aux fonds européens pour les villes et de meilleurs échanges de savoir-faire entre autorités urbaines, États-membres et Commission européenne. Trois plans d'actions sont prêts à ce jour et, bien qu'ils n'aient pas de caractère obligatoire, la Commission s'est engagée à mettre en œuvre les nouvelles propositions législatives, les nouveaux instruments financiers et les nouveaux mécanismes d'échange d'expériences qui pourraient en être issus.



Cette volonté a été rappelée lors de la première rencontre bisannuelle des partenariats qui s'est tenue à Rotterdam. Huit des 12 partenariats (Économie circulaire, Transition numérique, Pauvreté urbaine, Qualité de l'air, Logement, Emplois et compétences dans l'économie locale, Mobilité urbaine et Inclusion des migrants) ont pu se rencontrer pour poursuivre leurs travaux. Les villes de Rotterdam, Londres et Eindhoven sont intervenues lors de l'atelier sur le partenariat sur la Qualité de l'Air pour présenter les mesures déjà mises en œuvre et le partenariat a annoncé le lancement prochain des premières actions, suite à la finalisation du plan d'action. Par ailleurs, l'annonce a été faite du lancement par la BEI de la plateforme URBIS (voir page suivante) dédiée au conseil en financement pour les investissements urbains et il a été indiqué que la dimension urbaine de la politique de cohésion serait renforcée dans le futur au moyen des stratégies intégrées de développement urbain (article 7 du Règlement FEDER).

Les partenariats ont été lancés en mai et juin 2017. Ils sont coordonnés par une ville ou un État-membre pour une durée de trois ans. Au total, 22 États membres, 84 villes, 13 DG, 2 associations de villes (Eurocities, le Conseil européen des Régions), la Banque européenne d'investissement et plusieurs autres associations, ONG ou parties prenantes participent à ces 12 partenariats.

La France participe à la coordination du partenariat sur la pauvreté urbaine.

Ce partenariat est coordonné par la France et la Belgique. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, qui vise à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale en Europe. Il poursuit un objectif : agir sur les causes et les effets de la pauvreté urbaine, en se focalisant sur les populations et les territoires.

Le partenariat sur la pauvreté urbaine rassemble : 5 États-membres (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Grèce), 7 villes (Birmingham, Daugavpils, Keratsini, Courtrai, Lille, Lodz et Timisoara), 2 régions (Île-de-France et Bruxelles-Capitale), 2 Directions Générales de la Commission européenne (DG Regio et DG Emploi) et 3 organisations (EUKN, URBACT, EAPN).

La vidéo de l'événement : <http://bit.ly/2AMouaX>

Le compte Twitter : @EuUrbanAgenda : <http://bit.ly/2zEO3q8>

Pour aller plus loin, la Commission propose plusieurs sites d'information :

- **Un portail urbain dédié** qui permet d'accéder à divers programmes et initiatives financées par l'Europe et ayant une dimension urbaine ainsi que des liens vers diverses sources d'information pouvant intéresser les villes, classées par thèmes : la ville ouverte, la ville innovante, la ville résiliente, la ville verte, la ville créative, etc.

Portail urbain : http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/themes/urban-development/portal/#59

- Un guichet d'information pour les villes donnant accès au portail de l'Agenda urbain et référençant divers outils de partage de connaissances ainsi que les programmes et instruments de financement pour les villes et un agenda. https://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities_en

- Pour suivre l'avancement des travaux des partenariats de l'agenda urbain, et participer aux échanges, **le site Futurium** : <https://ec.europa.eu/futurium>

- Sur la politique UE sur les questions environnementales en milieu urbain : <http://ec.europa.eu/environment/urban/tool.htm>

■ Sur les villes intelligentes, le **Système d'information des villes et communautés intelligentes** (<http://smartcities-infosystem.eu>), est un site qui permet aux urbanistes, aux institutions, au monde de l'industrie et à des experts à travers l'Europe d'échanger des informations sur leurs expériences et savoir faire en matière de développement de villes intelligentes et efficaces sur le plan énergétique.

■ **URBIS (Urban Investment Support) aidera les villes à planifier leurs investissements de manière à soutenir leurs stratégies de développement urbain et à faciliter leur accès au financement**

Cet instrument les aidera à concevoir, à planifier et à mettre en œuvre leurs stratégies d'investissement et leurs projets en leur fournissant des conseils techniques et financiers adaptés à leurs besoins, y compris dans le domaine des solutions de financement innovantes. L'objectif est de concrétiser des projets solides à court et à moyen terme, par exemple dans le secteur des actions urbaines en faveur du climat.

URBIS réunira des experts de la Banque européenne d'investissement (BEI) issus des différents services de conseil et d'appui aux projets de l'institution, y compris des agents de la BEI répartis dans les États membres et des experts de JASPERS, l'équipe indépendante spécialisée dans l'élaboration de projets de qualité financés par l'UE.

Des villes de toutes tailles dans tous les États membres peuvent solliciter une aide d'URBIS via une page web hébergée sur la plateforme européenne de conseil en investissement (European Investment and Advisory Hub, EIAH).

<http://eiah.eib.org/about/initiative-urbis.htm>



■ **En France, un point d'information national « Ville », le PIN « Ville », a été créé.** Cette initiative s'inscrit dans le projet de l'I-SITE FUTURE porté par la COMUE Université Paris-Est. Sa mission est pensée en complémentarité avec les initiatives nationales existantes mises en œuvre par le Ministère de l'Écologie et le Ministère de la Recherche (PCN, GTN) et vise à contribuer à la participation coordonnée des acteurs français aux programmes européens qui traitent de la ville dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Il a notamment organisé deux réunions d'information à portée nationale (10 novembre 2017) et régionale (17 novembre 2017) sur les financements européens pour la recherche et l'innovation dans le domaine de la ville durable et intelligente. Les programmes suivants ont été présentés en mettant l'accent sur les financements accessibles aux Villes: Horizon 2020, Défis 3 Énergie, 4 Transports, 5 Environnement, 2 Bioéconomie et 6 Société inclusive, innovante et réflexive); URBACT; UIA et JPI Urban Europe.

Les présentations de la journée nationale du 10 novembre 2017 : <http://bit.ly/2BDXr1T>

Le site de l'I-SITE FUTURE : <http://www.future-isite.fr/actions/international>

■ **Le programme Horizon 2020** a publié son programme de travail 2018-2020. Plusieurs appels à projets peuvent intéresser les villes autour des domaines prioritaires du programme. Voici une liste non exhaustive de quelques uns des appels à venir en 2018, 2019 et 2020 :

Sécurité alimentaire durable (Défi sociétal 2) :

- CE-SFS-25-2018 : Integrated system innovation in valorising urban biowaste
- CE-SFS-24-2019 : Innovative and citizen-driven food system approaches in cities

Énergie efficace, propre et sûre (Défi sociétal 3) :

- LC-SC3-EE-2-2018-2019 : Integrated home renovation services
- LC-SC3-RES-8-2019 : Combining Renewable Technologies for a Renewable District Heating and/or Cooling System
- LC-SC3-EE-16-2018-2019-2020 : Supporting public authorities to implement the Energy Union
- LC-SC3-EE-17-2019 : European City facility - European Cities as key innovation hubs to unlock finance for energy efficiency
- LC-SC3-EC-2-2018-2019-2020 : Mitigating household energy poverty
- LC-SC3-SCC-1-2018-2019-2020 : Smart Cities and Communities

Transport durable et bas carbone (Défi sociétal 4) :

- LC-MG-1-1-2018 : InCo flagship on reduction of transport impact on air quality
- LC-MG-1-2-2018 : Sustainable multi-modal inter-urban transport, regional mobility and spatial planning.
- LC-MG-1-3-2018 : Harnessing and understanding the impacts of changes in urban mobility on policy making by city-led innovation for sustainable urban mobility :
- MG-4-6-2019 : Supporting Joint Actions on sustainable urban accessibility and connectivity

Transport routier automatisé (Défi sociétal 4) :

- DT-ART-04-2019 : Developing and testing shared, connected and cooperative automated vehicle fleets in urban areas for the mobility of all.

Véhicules verts (Défi sociétal 4)

- LC-GV-05-2019 : InCo flagship on “Urban mobility and sustainable electrification in large urban areas in developing and emerging economies”

Action pour le climat en soutien à l’Accord de Paris – (Défi 5 - Utilisation efficace des ressources et climat)

- LC-CLA-04-2018 : Resilience and sustainable reconstruction of historic areas to cope with climate change and hazard events

Reverdifier l’économie en lien avec les objectifs du développement durable (Défi 5) :

- CE-SC5-03-2018 : Demonstrating systemic urban development for circular and regenerative cities
- CE-SC5-04-2019 : Building a water-smart economy and society
- SC5-13-2018-2019 : Strengthening international cooperation on sustainable urbanisation : nature-based solutions for restoration and rehabilitation of urban ecosystems
- SC5-14-2019 : Visionary and integrated solutions to improve well-being and health in cities
- SC5-19-2018 : International network to promote cultural heritage innovation and diplomacy
- SC5-20-2019 : Transforming historic urban areas and/or cultural landscapes into hubs of entrepreneurship and social and cultural integration

Transformation culturelle et socioéconomique dans le contexte de la 4ème révolution industrielle (Défi 6 – Sociétés inclusives) :

- TRANSFORMATIONS-03-2018-2019 : Innovative solutions for inclusive and sustainable urban environments
- TRANSFORMATIONS-04-2019-2020 : Innovative approaches to urban and regional development through cultural tourism
- TRANSFORMATIONS-05-2018 : Cities as a platform for citizen-driven innovation
- DT-TRANSFORMATIONS-11-2019 : Collaborative approaches to cultural heritage for social cohesion

Le programme de travail 2018-2020: <http://bit.ly/1FUU2C0>

■ **La green week 2018** (grand rassemblement annuel des acteurs européens de l’environnement) se tiendra du 21 au 25 mai (comme d’habitude à Bruxelles) et aura comme thème « **Green cities for a greener future** ».

À suivre sur #EUGreen et <https://www.eugreenweek.eu>

Rappel 1 : Actions innovantes urbaines

Nous l’avons déjà annoncé dans notre précédente lettre d’Enviropea, le 3^e appel du programme actions innovantes urbaines a été lancé le 15 décembre (avec un dépôt des propositions au 30/03/2018). Il a comme priorités : qualité de l’air, adaptation au changement climatique, logement, emplois et compétences (jobs and skills) dans l’économie locale.

Et le 4^e appel (programmé pour décembre 2018 avec un dépôt des propositions en mars 2019) aura comme thématiques prioritaires annoncées : gestion des terres et solutions basées sur la nature, transition digitale, lutte contre la pauvreté, mobilité ou économie circulaire.

Lors du 2^e appel (clôturé en mars 2017) les propositions des villes de Toulouse (mobilité) et de Sevrans (économie circulaire) ont été retenues dans ce programme très intéressant (80% de financement avec un montant de subvention de l’ordre de 5M€) ... et très sélectif.

Plus d’infos sur @UIA_Initiative et <http://www.uia-initiative.eu/fr>

Rappel 2 : KIC Climat

À surveiller les prochains appels de la KIC Climat : sustainable land use, sustainable production systems, urban transition, decision metrics and financing.

Plus d’infos sur : <http://www.climate-kic.org> et <http://www.climate-kic.org/open-for-application/calls-for-proposals>





■ Climat et adaptation

Rapport de la Commission intitulé : « **Paris, deux ans après – Progrès par rapport aux engagements de l'UE en matière de climat** » (COM(2017)646 du 7 novembre).

Selon cette communication, l'UE devrait atteindre l'objectif de réduction de 20% des émissions de GES en 2020. Les mauvais élèves sont en premier lieu l'Irlande, puis Malte, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche. Les quotas du SEQE (système d'échange des quotas d'émission) ont rapporté 15 Md€ dans la période 2013-2016, argent utilisé pour la réduction des émissions. Concernant l'objectif de 20% des fonds européens alloués au climat (un potentiel de 200 Md€), la Communication affiche un taux de réalisation de 25% pour le FEDER, reste extrêmement vague quant au pourcentage atteint par les instruments de la PAC, noie le poisson pour Horizon 2020 (qui a un objectif de 35% du budget pour le climat) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Elle passe très vite (7 lignes) sur l'objectif d'efficacité énergétique, (5 lignes) sur les énergies renouvelables, (8 lignes) sur le captage-stockage du carbone, (6 lignes) sur les gaz fluorés. La Communication aborde également les questions d'adaptation (25 États ont adopté une stratégie nationale mais seulement la moitié ont élaboré un plan d'adaptation), le plan mondial d'action pour le climat, le transport aérien, la politique maritime, le soutien aux pays en développement.

Comme en écho de la Communication ci-dessus, la Cour des comptes européenne (CCE) a publié un document intitulé : « **Analyse panoramique : L'action de l'UE dans le domaine de l'énergie et du changement climatique** ».

« L'UE doit réduire ses émissions de GES tout en s'adaptant au changement climatique » a déclaré l'auditeur responsable de ce rapport. Lui aussi adepte du « et en même temps », il rappelle que les énergies fossiles sont responsables de 79% des émissions. Globalement, ce rapport brosse un état des lieux de l'action de l'UE, synthétise les principaux travaux d'audit de la CCE et recense les défis majeurs (en particulier pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 puis 2050).

Sur la base de l'audit de 269 rapports d'audit de l'UE et des États membres, 7 grands défis ont été identifiés : la gouvernance en matière d'énergie et de changement climatique, l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles, la transition énergétique, l'utilisation efficace de la R&I, la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, le financement, l'implication des citoyens de l'UE.

Plus d'infos sur www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=41824

Rapport du Comité des Régions européens « Financing climate actions : opportunities and challenges for local and regional authorities ». Rapport plutôt complet qui détaille les Instruments financiers disponibles dans les régions et les villes, les obstacles à l'utilisation de ces instruments financiers et donne quelques recommandations. Ce rapport développe par ailleurs les situations rencontrées en Bulgarie, Irlande, Lituanie et France.

À retrouver sur <http://cor.europa.eu/en/events/Pages/Financing-climate-action-at-local-regional-level-funding-opportunities-for-the-adaptation-challenge.aspx>

Documents de l'agence européenne de l'environnement :

Climate change adaptation and disaster risk reduction in Europe : Enhancing coherence of the knowledge base, policies and practices.

<https://www.eea.europa.eu/publications/climate-change-adaptation-and-disaster>

Preparing Europe for climate change: coordination is key to reduce risks posed by extreme weather :

<https://www.eea.europa.eu/highlights/preparing-europe-for-climate-change>

À lire également :

« Adaptation au changement climatique – Évaluations de la démarche nationale et recommandations » par l'ONERC (observatoire national sur les effets du réchauffement climatique) – rapport au premier ministre à la documentation française. La version .2 du plan national d'adaptation au changement climatique étant en cours d'élaboration.

Sur www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2016_EvaluationPnacc_WEB_0.pdf

■ Économie circulaire et éco-innovation

Le site web du SETIS (Strategic Energy Technologies Information System) présente les 10 actions clés issues du SET Plan (plan pour les technologies énergétiques) et des feuilles de routes pour les principales technologies concernées : éolien, solaire photovoltaïque, solaire concentré, bioénergie, capture et stockage du carbone, réseaux électriques, nucléaire, villes intelligentes

Ces 10 actions clés se déclinent maintenant autour des 10 plans d'actions intitulés : n°1 in renewables, smart solutions for consumer, smart resilience and secure energy system, energy efficiency in buildings, energy efficiency in industry, batteries and e-mobility, renewable fuels and bioenergy, carbone capture utilisation and storage, nuclear safety, towards an integrated roadmap.

Ces plans d'actions fixent les priorités sur chacun de ces items ; elles se retrouveront à n'en pas douter dans le contenu des topics du programme H2020 ou de son successeur.

Plans d'actions thématiques (en cours ou finalisés) à retrouver sur : <https://setis.ec.europa.eu/actions-towards-implementing-integrated-set-plan>

Une plate-forme européenne d'information sur l'économie circulaire a été créée à l'initiative conjointe de la Commission et du Conseil économique et social européen (qui en assure la gestion).

À retrouver sur <http://circulareconomy.europa.eu/platform/en> et #CEstakeholderEU

Brochure de la Commission « **Circular economy research and innovation – Connecting economic & environmental gains** »

Cette brochure présente des projets européens développés avec le soutien du programme Horizon 2020 dans les thématiques biotechnologies, gestion de l'eau et des déchets, économie circulaire, etc.

Disponible (en anglais uniquement) sur https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/ce_booklet.pdf

■ Politique agricole, alimentation et développement rural

Rapport de la Commission « L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » COM(2017)713 du 29 novembre 2017.

Cette Communication concerne les évolutions de la PAC après 2020. Le document met en exergue une volonté de « subsidiariser » la PAC pour passer à une approche sur-mesure avec de plus grandes responsabilités pour les Etats membres. Ces derniers devront préparer des **plans stratégiques nationaux de la PAC**, qui seront soumis à la Commission avant l'été 2018 et qui devront permettre de réaliser les objectifs établis par celle-ci.

La Communication développe différentes dimensions. Elle expose d'abord le nouveau modèle de mise en œuvre et la simplification de la PAC pour permettre une meilleure accessibilité aux agriculteurs. Elle traite ensuite 5 thématiques centrales sur lesquelles porteront les priorités d'une PAC « plus intelligente, plus moderne et plus durable » :

- La recherche et l'innovation pour établir un meilleur lien entre les connaissances et la production
- Un secteur agricole intelligent et résilient : l'aide à un revenu équitable pour les agriculteurs, l'investissement et la gestion des risques
- La protection de l'environnement et l'action en faveur du climat (et la contribution de la PAC aux objectifs pris par l'UE dans ces domaines)
- Le tissu socio-économique des zones rurales : croissance et emploi
- Les préoccupations des citoyens : une production agricole durable en matière de santé, de nutrition, de gaspillage alimentaire et de bien-être animal

La dernière section est consacrée à la dimension mondiale de la PAC et vise le commerce et les flux migratoires.

Sans connaître le budget ni le Cadre Financier Pluriannuel, la Commission expose les changements que subira la PAC. Concernant l'environnement et le climat, elle souhaite que l'agriculture européenne contribue aux objectifs climatiques et énergétiques pour 2030. La nouvelle PAC devra être davantage axée sur les résultats en ce qui concerne l'efficacité de l'utilisation des ressources, la protection de l'environnement et l'action en faveur du climat. Le modèle actuel, reposant sur les trois instruments que sont la conditionnalité, les paiements directs verts et les mesures agroenvironnementales et climatiques volontaires, évoluera vers une approche « plus ciblée, ambitieuse et souple ». Cela veut dire que les États membres devront élaborer des mesures obligatoires et volontaires pour atteindre les objectifs 2030. À titre d'exemple, l'aide au revenu sera subordonnée à l'engagement de l'agriculteur d'adopter des pratiques environnementales et climatiques. Ces conditions seront définies par les États membres.

L'agriculture, un des secteurs les plus vulnérables au changement climatique, a également un fort impact sur l'environnement, que ce soit par ses émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles ou encore de pesticides. La Commission souhaite encourager une agriculture plus durable et verte, essentielle pour atteindre les objectifs de la Communication et, de façon générale, à la lutte contre les problématiques environnementales.

Pour plus d'informations :

- La Communication : https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/future-of-cap/future_of_food_and_farming_communication_fr.pdf
- Le communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-4841_fr.htm
- Le MEMO : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-4842_fr.htm

Rapport spécial n°16/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé « La programmation du développement rural doit être moins complexe et davantage axée sur les résultats » avec le commentaire suivant :

« L'UE a prévu de dépenser près de 100 milliards d'euros en faveur de la politique de développement rural pour la période 2014–2020 au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). L'un des objectifs du cadre stratégique de l'UE pour cette même période consistait à mettre davantage l'accent sur les résultats. Pour y parvenir, il faut toutefois faire face à un problème récurrent, à savoir planifier une nouvelle période de programmation qui débute avant que des données pertinentes soient disponibles concernant les dépenses et les résultats de la période précédente. Nous avons constaté que les PDR approuvés sont des documents longs et complexes présentant des insuffisances qui limitent les possibilités de privilégier davantage la performance et les résultats. Le respect d'exigences considérables en matière de contenu imposait aux autorités nationales une lourde charge administrative. Nous avons constaté que, malgré les efforts déployés par la Commission, la mise en oeuvre des PDR a commencé tardivement et que l'exécution des dépenses prévues a débuté plus lentement que lors de la période précédente ».

Rapport complet à retrouver sur <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx>

■ Régions ultrapériphériques

Le 24 octobre 2017, la Commission européenne a publié la Communication « **Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne** » (COM(2017)623 final) sur la nouvelle stratégie de l'Union pour les régions ultrapériphériques (RUP).

Le document principal d'une vingtaine de pages témoigne à la fois des spécificités des régions ultrapériphériques et de leurs difficultés pour s'inclure dans le marché unique. Cette Communication est empreinte de la dimension environnementale, témoignant de la volonté européenne d'inclure l'environnement dans l'ensemble de ses politiques, mais les actions associées ne sont pas à la hauteur de cette ambition.

Parmi les principaux sujets évoqués, on trouve l'économie bleue, l'agriculture et le développement rural, la biodiversité (chapitre qu'on aurait attendu plus détaillé par rapport au poids de ces régions dans la biodiversité européenne et mondiale), l'économie circulaire, le changement climatique et l'énergie. Viennent ensuite deux autres thématiques : la croissance et l'emploi, et la coopération avec les pays tiers.

La Commission transmet en annexe une liste d'actions à mettre en place, principalement par elle-même, mais également par les États membres et dans une moindre mesure, par les RUP directement. Parmi les actions les plus notables concernant l'environnement et l'énergie, on notera :

- **Pour la biodiversité**, la mise à profit de l'expérience acquise dans le cadre de l'**initiative BEST** pour envisager la possibilité de soutenir spécifiquement la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les RUP et les PTOM dans les nouveaux programmes ;
- **Pour l'économie circulaire**, dans le cadre du programme de travail **LIFE 2018-2020**, une proposition de projets en rapport avec les problèmes de gestion des déchets rencontrés par les RUP ;
- **Pour le changement climatique**, le renforcement de la dimension « régions ultrapériphériques » dans LIFE en y incluant, au titre du **programme de travail 2018-2020**, la préparation des RUP aux événements climatiques extrêmes, comme nouveau domaine politique pour l'adaptation au changement climatique ;
Également, le lancement d'un **projet préparatoire** sur l'adaptation au changement climatique dans les RUP en 2019 ;
- **Pour l'énergie**, l'intégration, au sein de l'UE et au niveau international, des bonnes pratiques élaborées par les RUP par l'intermédiaire de l'initiative sur l'énergie propre pour les îles européennes (Clean Energy for EU Islands)

Pour mieux distinguer RUP et PTOM (pays et territoires d'outre mer), vous retrouverez une clarification dans notre lettre n°76 - page 5. Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/regional_policy/EN/policy/themes/outermost-regions

À lire en complément : « Realising the potential of the Outermost Regions for sustainable blue growth », rapport final de l'EASME à retrouver sur http://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/reports/2017/realising-the-potential-of-the-outermost-regions-for-sustainable-blue-growth



Petits changements dans l'organisation de la DG Environnement de la Commission : La direction A récupère la direction des ressources et devient « Policy, Coordination et Ressources », elle perd l'Unité A2 « Green Finance & Economics Analysis » qui passe dans la direction F en devenant l'Unité F1 « Sustainable Development Goals, Green Finance & Economics Analysis ». Son chef d'Unité reste Thomas Verheye avec comme adjoint Manfred Roscenstock. Astrid Ladefoged prend la tête de l'Unité F2 (Bilateral & Regional Environmental Cooperation).

Christian Strasser a quitté son poste de chef d'Unité adjoint de l'Unité LIFE (D4).

À la DG Énergie, la Direction B (Marché intérieur de l'énergie) est maintenant dirigée par Klaus-Dieter Borchardt et la Direction C (Énergies renouvelables, recherche et innovation et efficacité énergétique) par Mechthild Wörsdörfer.

Les Unités A3 – Relations économiques et élargissement (Anne-Charlotte Bournoville) et E2 – Inspections des usines de retraitement (Pavel Jirsa), changent de chefs. Christian Strasser (en partance de l'Unité D4 de la DG Env) devient chef de l'Unité Finances de l'EASME en charge du volet énergie du programme Horizon 2020.

Actualité des programmes européens et nationaux



En Europe :

■ Rapport d'évaluation à mi-parcours de l'instrument LIFE 2014-2020 et perspectives pour l'appel LIFE 2018 : Un triste et laborieux rapport d'évaluation (COM(2017)356 du 6 novembre 2017)

Triste et laborieux, parce que d'entrée de jeu il est expliqué qu'il n'a pas été vraiment possible d'évaluer l'impact du nouveau programme du fait qu'aucun des projets financés à partir de l'appel 2014 (projets acceptés et démarrés fin 2015) n'avait produit de résultats au moment de l'évaluation.

Pour la même raison (examens des appels 2014 et 2015), il n'y a aussi aucune analyse de la très forte chute du nombre des propositions en particulier lors des appels 2016 et 2017.

Le rapport affirme donc avoir obtenu des « garanties suffisantes » sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la complémentarité et la plus value européenne (rien que ça !) du programme LIFE. Bel exercice d'autosatisfaction s'il n'était censé être réalisé par un organisme indépendant. On se demande dès lors l'intérêt d'un tel exercice réalisé le plus souvent par des bureaux dont la proximité avec la Commission (ce sont toujours les mêmes bureaux qui réalisent ce genre d'exercice) conduit à ne surtout pas se fâcher avec ses services.

Comme il fallait bien justifier de leur budget, les évaluateurs ont trouvé quelques défauts (mineurs et faciles) comme la simplification des procédures de gestion (#jeneprendspasderisques), le renforcement du ciblage stratégique (#cafaittoujoursplaisir) le renforcement de la reproductibilité des projets et la transférabilité des résultats (#canemangepasdepain) et le développement de la stratégie de communication (#quelleoriginalité)

Un rapport qui enfonce les portes ouvertes, caresse la Commission dans le sens du poil, évite les sujets qui fâchent (comme par exemple la ponction importante sur le budget LIFE des nouveaux instruments financiers NCF et PF4EE dont on aurait aimé une évaluation sérieuse y compris sous l'angle coût/bénéfice, l'intérêt des actions préparatoires au regard des appels d'offres de la DG Environnement ou le volet ONG de LIFE).

Communication à retrouver (ou pas) sur <http://ec.europa.eu/environment/life/news/newsarchive2017/december/index.htm#midterm>

Le rapport d'évaluation complet des bureaux GHK, Arcadis et VITO (plus détaillé que la Communication) est disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/evaluation/index.htm>

■ Les principales modifications dans les formulaires et les priorités de l'appel LIFE 2018

Ce n'est pas encore totalement officiel mais des sources sérieuses en parlent :

- 10% du budget du volet ressources du sous-programme environnement sera transféré au volet nature/biodiversité.
- **dès l'appel 2018, un dépôt en deux étapes serait mis en place et testé pour le sous-programme environnement ; concept-note en mai-juin, décision sur celle-ci en octobre-novembre et dépôt définitif en janvier suivant.**

Ce qui est déjà acquis : la réduction à 55% l'aide LIFE maximale pour les projets du sous-programme Climat et des volets ressources et gouvernance/information du sous-programme environnement ; **le taux d'aide de 60% ne change pas pour les projets intégrés et pour les projets traditionnels du volet nature/biodiversité.**

Le programme de travail pour les 3 derniers appels de Life (2018 à 2020) est toujours en attente. Quelques pistes concernant les DOM (voir notre article page 8) mais rien de plus pour l'instant !

■ **En route vers le FP9** (ou Horizon 2027) avec le rapport (dit « **Rapport Lamy** » du nom du président du groupe de travail – de haut niveau of course - qui a produit le dit rapport) intitulé « LAB-FAB-APP : Investing in the European future we want – Report of the Independent High Level (puisqu'on vous le dit – et avec des majuscules au cas où cela ne serait pas suffisamment high level !) Group on maximising the impact of EU Research & Innovation Programmes »

Ce rapport est présenté comme une base de réflexion pour l'évolution des programmes de R&I post 2020. Si on oublie le titre particulièrement abscons, ce rapport synthétique (une trentaine de pages) fait une analyse des différents programmes de R&D de l'Europe et propose 11 recommandations :

- Doublement du budget de R&I au niveau européen (objectif de 20% du budget de l'UE) et national et un objectif de taux de succès passant de 12 à 18%,
- Construire une vraie politique d'innovation pour l'UE qui « crée les futurs marchés »,
- Éduquer pour l'avenir et investir dans les personnes qui seront les acteurs du changement,
- Concevoir un programme de R&I européen au profit d'un plus grand impact et plus flexible, au travers de « missions » bien identifiées – et identifiables,
- Adopter des défis articulés autour de ces missions et axés sur l'impact,
- Rationaliser le paysage européen du financement et « accomplir » la synergie avec les fonds structurels,
- Simplifier encore (surtout en réduisant le nombre d'instruments et éléments du programme-cadre). Adieu JPI, JTI, KIC, FET, ERA Net, IA, RIA, et tous leurs amis !
- Mobiliser et impliquer les citoyens,
- Aligner les investissements nationaux et européens (et si on alignait déjà les règles des programmes européens !),
- Faire de la coopération internationale en R&I une image de marque de la recherche et de l'innovation européennes,
- Identifier et mieux communiquer sur l'impact.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid118457/investir-dans-le-futur-de-l-europe.html>

https://ec.europa.eu/research/evaluations/pdf/archive/other_reports_studies_and_documents/hlg_2017_report.pdf

■ Pendant ce temps la Commission a lancé le projet de **Conseil européen de l'Innovation** (notre Président a lancé lui le projet d'**Agence de l'innovation de rupture**) qui constituerait un guichet unique pour des financements, serait centré sur les besoins (y compris financiers et diversifiés) des innovateurs et se concentrerait sur les étapes les plus critiques du développement des innovations.

■ **NCP'S CARE pour trouver des partenaires dans le Défi 5 d'Horizon 2020**

Vingt-six points de contact nationaux (PCN ou NCP) du Défi Climat-Environnement du programme Horizon 2020 se sont constitués en réseau pour mieux fonctionner ensemble ; en particulier dans la recherche de partenaires et dans la diffusion des informations sur les projets et les programmes.

Ce réseau a pris la dénomination de NCP's CARE et un site web d'appui à ses activités a été créé. L'espace « partner search » est ouvert depuis le mois d'octobre 2017.

<http://www.ncps-care.eu>

■ **Appels PME : les appels 2018 seront sensiblement modifiés et intégreront les éléments suivants :**

- ils seront totalement « bottom-up » ; pas de thématiques prioritaires ni même de secteur (et de budgets) de référence,
- mise en place d'un entretien oral durant la phase de sélection,
- modification de la pondération des critères (impact 50%, implémentation 25% et excellence 25%),
- implications des investisseurs et société de capital-risque dans l'étape 2 de l'instrument,
- intégration des start-up issus des KIC et du volet « Proof of Concept – POC » du programme ERC.

Plus d'infos sur www.horizon2020.gouv.fr/cid73262/instrument-pme-dans-horizon-2020.html

Et sur les appels 2018 du programme POC : www.horizon2020.gouv.fr/cid120059/appel-erc-proof-of-concept-2018.html

■ Fast track to innovation (FTI) ; c'est reparti pour 2018-2020 (avec un budget de 300 M€)

Après une année d'évaluation de la phase pilote (2015-2016) la Commission a relancé l'initiative FTI qui finance des innovations au delà du TRL 6, développées par des partenariats de 5 partenaires maximum mais représentant au moins 3 pays.

Totalement « bottom up » comme PME, les dates de dépôt (une seule étape) sont pour 2018, le 28 février, 31 mars et 23 octobre. Si le taux de sélection est du même ordre que celui de PME (6%), l'aide moyenne, comprise entre 1 et 2 M€, et le taux de financement (de l'ordre de 80%) méritent l'intérêt des entreprises et de leurs partenaires.

Plus d'infos sur <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/fast-track-innovation-pilot>

■ Appels FEAMP-EMFF « blue growth »

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP ou EMFF) lance (via l'EASME) au niveau européen, 4 appels à projets. 2 concernent l'innovation et les technologies ; 8M€ pour des projets de démonstration dans l'économie de la mer (blue economy) et 2 M€ pour des stratégies et des technologies concernant les déchets marins (marine litter).

2 concernent l'espace méditerranéen : 3M€ pour des réseaux et 1,5 M€ pour des actions conjointes de restauration des écosystèmes. Les dates limites de dépôt sont les 8 et 28 février selon les appels.

Plus d'infos sur <https://ec.europa.eu/easme/en/information-day-blue-growth-calls-under-emff>

Et https://ec.europa.eu/easme/sites/easme-site/files/sbe_general_call_presentation_infoday.pdf

■ Bilan NER300 et « recyclage des fonds »

Nous avons déjà évoqué les déboires des projets (certes risqués) de démonstration dans les domaines des énergies renouvelables et du stockage du carbone du programme NER 300 : 2,1 Md€ d'aides mobilisés, 39 projets financés, 4 réellement opérationnels, 16 en attente de bouclage financier, 15 en stand by et 4 abandonnés définitivement.

436 M€ sont ainsi devenus disponibles, qui seront réinvestis via le dispositif InnovFin (projets innovants dans le domaine de l'énergie – instrument de la Banque européenne d'investissement BEI) et l'instrument de prêts prévu dans le domaine des transports du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Voir le JO L306 du 22 novembre 2017.

Plus d'infos sur www.ner300.com et <http://ner400.com> et <http://www.eib.org/products/blending/innovfin>

En France :

L'AFB devrait lancer en janvier 2018 un appel à projets sur la conservation de la nature et de la biodiversité dans les départements d'outre mer (en particulier suite aux conséquences des cyclones ayant touché les Antilles françaises cet été). Cet appel devrait être doté d'un budget de 4M€.

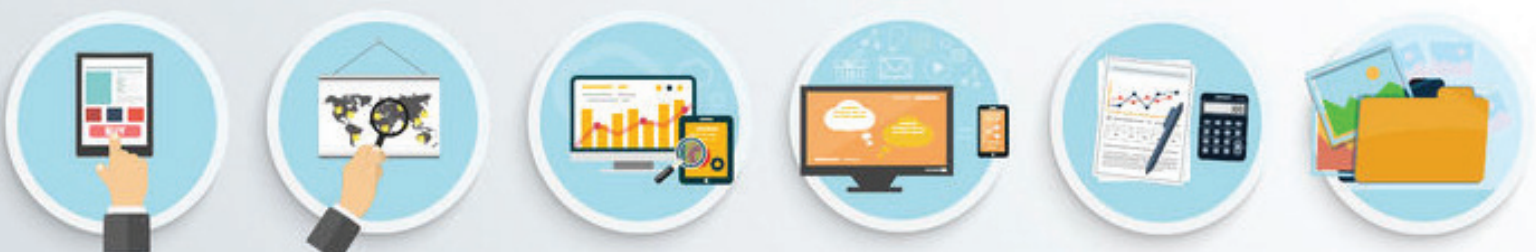
Lancement à surveiller sur le site <https://www.afbiodiversite.fr/fr>

Rappel : Le Programme des investissements d'avenir géré par l'ADEME

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/innover-developper/programme-dinvestissements-davenir-pia/presentation>

En Région :

À surveiller ; les créations en cours de plusieurs ARB (agences régionales pour la biodiversité) en Occitanie, Île de France, Normandie, Bretagne, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche Comté, PACA, Mayotte et Nouvelle Aquitaine (entre autres) devraient conduire au lancement d'appels à propositions régionaux pour la conservation de la biodiversité. Lancement de ces appels à surveiller à partir des sites web de ces ARB.





■ Résultats définitifs de l'appel LIFE 2016 en Europe et en France

Dans notre Lettre n°76 nous avons présenté les 10 projets retenus à l'appel Life 2016 (8 projets traditionnels et 2 projets intégrés). Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de cet appel au niveau européen et situe les résultats des projets français.

Volet	Déposés UE	Déposés FR	Acceptés UE	Acceptés FR
CCA	51	1	9 16%	1 100%
CCM	57	5	13 26%	1 20%
GIC	25	4	6 24%	2 33%
Total SP Climat	133	10	28 17%	4 40%
Nature	238	12	40 17%	3 25%
Ressources	392	13	59 15%	1 8%
GIE	94	1	14 15%	0 pm
Total SP Environnement	724	26	113 16%	4 15%
Projets intégrés	-	3	- -	2 66%
Total AP LIFE 2016	857	39	141 16%	8+2 21/26%

Note : CCA = Climate change Adaptation, CCM = Climate change Mitigation, GIC = Governance and Information on Climate, GIE = Governance and information on Environment, SP = sous-programme

En complément : 37 projets traditionnels ont été déposés dans un autre pays de l'UE que la France avec au moins partenaire français (10 dans le SP Climat et 27 dans le SP Environnement).

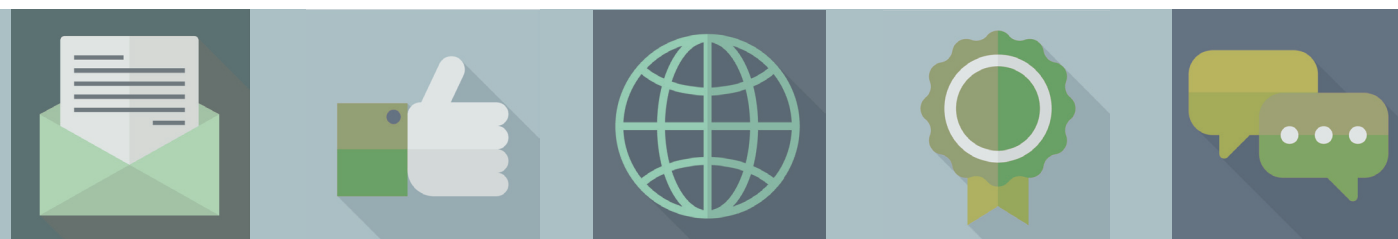
■ Bilan de l'appel LIFE 2017 (projets déposés)

Synthèse appel LIFE 2017 UE/France						
		UE	Avec coordinateur Français	% FR/UE	Avec partenaire Français	Sous assistance MTEs/Enviropéa
Climat	Adaptation	38	2	5%	3	2
	Mitigation	60	6	10%	4	2
	Gouvernance/information	26	3	12%	3	1
	Total SP Climat	124	11	9%	11	5
Environnement	Ressources	275	15	5%	26	5
	Nature	151	9	6%	9	8
	Gouvernance/information	82	0	-	9	-
	Total SP Environnement	508	24	5%	44	13
Total Projets traditionnels		632	35	6%	54	18
Total Projet intégrés (assistance technique)		-	1	-	-	1
Total		-	36	-	54	19 soit 53% des propositions déposées

Pour l'appel LIFE 2017, on peut relever :

- Une forte diminution (moins 26 %) du nombre de propositions traditionnelles déposées au niveau européen par rapport à l'appel 2016 (857 propositions) s'ajoutant aux reculs enregistrés à l'appel 2015 (1 082 propositions) et à l'appel 2014 (1 304 propositions) - soit moins 52 % sur les 4 premiers appels du règlement LIFE 2014-2020.
- Cette diminution affecte particulièrement les volets Ressources et GIE, plus légèrement le volet Nature. Le taux de succès très faible dans le volet Ressources doit certainement décourager bon nombre de postulants.
- Par contre le sous-programme Climat (certainement du fait d'un taux de succès supérieur) voit le nombre de propositions se stabiliser passant de 133 à 122, après 125 en 2015
- L'Italie (avec 137 propositions) et l'Espagne (115 propositions) représentent toujours l'essentiel des propositions déposées mais leur part passe en dessous de la barre des 50% du total. La baisse du nombre total de propositions a essentiellement pour origine la baisse très forte (moins 48% par rapport à l'appel 2016) du nombre de propositions émanant de ces 2 pays. Il faut dire que les taux de succès des propositions Life pour ces 2 pays ont avoisiné 10% lors du dernier appel ce qui a pu dissuader certains postulants.
- La Grèce (38 propositions) et la Pologne (32 propositions) encadrent la France au nombre de propositions déposées derrière l'Italie et l'Espagne. Le Portugal (23 propositions), l'Allemagne et la Hongrie (19), la Bulgarie (17), la Tchéquie (16), la Finlande (14), la Croatie et la Lettonie (13), le Royaume-uni (10) arrivent ensuite.
- Les 28 pays de l'UE ont tous déposé au moins une proposition LIFE (2 pour Malte et le Luxembourg)

Retrouvez les bilans détaillés de l'appel 2016 (par pays) et de l'assistance 2017 (partie France) sur notre site à l'adresse <http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life/les-appels-a-propositions-precedents> et <http://www.enviropea.com/appele-life-2017>



Documents et Ressources



■ Liste rouge des espèces menacées en France (par UICN)

<http://uicn.fr/liste-rouge-mammiferes>

■ Rapport annuel « **Air quality in Europe 2017** » de l'agence européenne de l'environnement sur la qualité de l'air : avec un chapitre sur les émissions issues de l'agriculture et des chapitres spécifiques consacrés à l'ozone, au NO₂, benzopyrène, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, benzène et aux métaux toxiques (entre [#pasterrrible](#) et [#peutmieuxfaire](#)).

À retrouver sur : <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2017>

■ Note d'analyse (n°104 de septembre 2017) du centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : « Mesures agro-environnementales (MAE) et paiements pour services environnementaux (PSE) : regards croisés sur 2 instruments ».

À retrouver sur <http://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-paiements-pour-services-environnementaux-regards-croises-sur-deux>

■ Territorial cooperation for the future of Europe : contribution du programme ESPON au débat sur la politique de cohésion post 2020. Élément dans le débat qui débute entre ceux qui défendent une politique et des instruments plus ciblés géographiquement, thématiquement et sociologiquement et ceux qui considèrent que les fonds européens (en particulier les Fonds structurels) doivent être attribués partout, pour tout et pour tous !

À retrouver sur https://territorial-review.espon.eu/doc/ESPO_N_Territorial_Review.pdf

■ Rapport « La gestion des espaces naturels sensibles et des parcs naturels régionaux »

<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-HGA/Collectivites-territoriales/La-gestion-des-espaces-naturels-sensibles-ENS-et-des-parcs-naturels-regionaux-PNR>

■ Un rapport rendu public le 14 novembre, élaboré conjointement par l'Inspection générale de l'administration (IGA), l'Inspection générale des finances (IGF) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), revient sur la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) et des parcs naturels régionaux (PNR).

La politique ENS, qui relève de la compétence des départements, est financée au moyen d'une taxe affectée, assise sur les autorisations d'urbanisme pour compenser l'artificialisation des sols : « Cette politique est mise en œuvre par la quasi-totalité des départements, et couvre environ 4.000 sites ». Problème, la gestion de la collecte de cette ressource, dont le montant total est estimé à 434 millions d'euros, souffre de difficultés notamment dues à la réorganisation des services et des interventions des collectivités territoriales.

Les actions financées sont très diverses et représentent en moyenne environ 3,9 millions d'euros par département (donnée de 2015). La politique ENS a compensé en espaces naturels sensibles « moins de 10% des sols artificialisés sur une période de trente ans. » Et le produit de la taxe est encore aujourd'hui « utilisé pour abonder d'autres politiques portées par les départements ». Autre point faible, le manque de lisibilité de cette taxe d'aménagement pour les redevables. Quant aux excédents de collecte, ils tendent à abonder les budgets généraux, une pratique critiquée car « ils couvrent alors des dépenses non conformes aux emplois prévus par les textes en matière d'ENS ». La mission préconise d'imposer la pratique des budgets annexes.

Textes réglementaires



JOUE séries L et C

JO L306 du 22 novembre 2017 : Décision en ce qui concerne l'affectation des recettes non versées provenant du premier appel à propositions. Il s'agit de la partie du programme NER 300 (voir article p.11) pour laquelle les projets retenus ont été abandonnés – gros projets de démonstration de captage et stockage du carbone et d'énergie renouvelables.

Plus d'infos et le détail des projets abandonnés (et en sursis) sur <http://www.ner300.com>

JO C386 du 16 novembre 2017 : Rapport spécial n°16/2017 de la Cour des comptes européenne « La programmation du développement rural doit être moins complexe et davantage axée sur les résultats » (voir article p.8).

JO C368 du 28 octobre 2017 : Appels à propositions et activités connexes au titre du programme de travail 2018-2020 relevant du programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

L'ensemble des programmes de travail peuvent être consultés sur la page (portail du participant) :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal>

et sur <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid120275/la-publie-les-programmes-travail-2018-2020-horizon-2020.html>

JO C339 du 10 octobre 2017 : Appel à propositions (annuel) « Soutien aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune ». Budget : 4M€, subvention maximale : 500 k€, présentation des propositions avant le 15/12/2017.

Plus d'infos sur https://ec.europa.eu/agriculture/grants-for-information-measures_fr

À noter, parmi les 19 lauréats du dernier appel, la proposition de France Media Monde (RFI, France 24, etc.) pour une aide de près de 150 k€.

JO C322 du 28 septembre 2017 Rapport annuel de la Cour des comptes sur l'exécution du budget relatif à l'exercice 2016, accompagné des réponses des institutions.

JO L249 du 27 septembre 2017 : Règlement instituant le Fonds européen pour le développement durable (FEDD), la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD.

COM(2017)713 du 29 novembre 2017 : Rapport de la Commission « L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » (voir article p.7).

COM(2017)693 du 23 novembre 2017 : Rapport de la Commission « Sur le fonctionnement du marché européen du carbone ».

COM(2017)687 du 23 novembre 2017 : Rapport de la Commission au Parlement « Évaluation 2017 des progrès accomplis par les États membres dans la réalisation des objectifs nationaux d'efficacité énergétique d'ici à 2020 et dans la mise en œuvre de la directive relative à l'efficacité énergétique ».

COM(2017)657 du 20 novembre 2017 : Rapport de la Commission relatif au programme urbain de l'UE (voir article p.2).

COM(2017)678 du 20 novembre 2017 : Communication de la Commission intitulée : « **Plan d'action de l'UE 2017-2019 : Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes** ».

- améliorer l'application du principe d'égalité salariale,
- lutter contre la ségrégation occupationnelle et sectorielle : « la Commission encouragera les pratiques visant à diminuer très tôt dans l'éducation et dans la vie professionnelle les stéréotypes conduisant à des différences dans l'emploi des femmes et des hommes dans divers domaines »,
- briser le plafond de verre : lutter contre la ségrégation verticale « la Commission soutiendra les pratiques visant à améliorer la parité entre les hommes et les femmes dans les processus et aux postes décisionnels dans tous les secteurs »,
- éliminer l'effet pénalisant des obligations familiales « La Commission soutiendra l'émancipation économique des femmes en promouvant des politiques relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée »,
- améliorer la valorisation des compétences, des efforts et des responsabilités des femmes,
- faire la transparence, dénoncer les inégalités et les stéréotypes,
- alerter et informer au sujet de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- renforcer les partenariats pour éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

COM(2017)665 du 16 novembre 2017 : Rapport de la Commission sur l'application dans les États membres de la directive 96/82 (SEVESO II) (et directive 2012/18 dite SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses pour la période 2012-2014.

Ce rapport a été établi sur la base des 28 rapports triennaux nationaux. Les États ont déclaré 11 297 sites relevant de la directive SEVESO II (en augmentation de près de 10%) dont 1 178 en France (3 264 en Allemagne). Parmi ces sites industriels 5 018 sont des établissements dits de « seuil haut » qui exigent la mise en œuvre d'un plan d'urgence externe (PUE). 407 de ces sites ne sont malheureusement toujours pas couverts par un PUE soit 8%. La France avec 12% de sites non couverts est l'un des mauvais élèves selon ce rapport.

Plus d'informations sur <http://ec.europa.eu/environment/seveso> et sur les rapports nationaux sur <https://circabc.europa.eu> (avec un compte ECAS)

COM(2017)652 du 8 novembre 2017 et SWD(2017)365 : Communication (en anglais seulement) de la Commission « Towards the broadest use of alternative fuels – An action plan on alternative fuels infrastructure (including an assessment of national policy frameworks) ».

COM(2017)675 du 8 novembre 2017 : Communication de la Commission « Réaliser les objectifs en matière de mobilité à faibles taux d'émission – Une Union européenne qui protège la planète, donne les moyens d'agir à ses consommateurs et défend son industrie et ses travailleurs ». Une UE qui fait tout bien pour la planète quoi !

COM(2017)646 du 7 novembre 2017 : Rapport de la Commission intitulé : « Paris, deux ans après – Progrès par rapport aux engagements de l'UE en matière de climat ».

COM(2017)642 du 6 novembre 2017 et SWD 356 (résumé) et 355 (rapport complet) : Rapport sur l'évaluation à mi-parcours du programme pour l'environnement et l'action pour le climat LIFE (voir article p.9).

COM(2017)623 du 24 octobre 2017 : Communication de la Commission « Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'UE » (voir article p.8).

Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/themes/outermost-regions

COM(2017)650 du 24 octobre 2017 : Programme de travail de la Commission européenne pour 2018 « Un programme pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique ». À lire aussi les annexes sur les nouvelles initiatives, les initiatives en cours, les initiatives abandonnées, etc.

COM(2017)587 du 10 octobre 2017 : Rapport de la Commission sur les plans d'action nationaux et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive 2009/128 sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

COM(2017)583 du 9 octobre 2017 : Rapport de la Commission « Ma région, mon Europe, notre futur : 7^e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale ».

COM(2017)534 du 20 septembre 2017 : « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'UE ».

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JO S232 du 2 décembre 2017 : Avis d'attribution du marché de l'évaluation des politiques de l'UE en matière de changement climatique à l'horizon 2050 ; au bureau athénien ICCS (Institute of Communication and Computer Services) pour un montant de 660 k€. Il faut noter que ce bureau était le seul à avoir répondu à cet appel d'offres.

JO S223 du 21 novembre 2017 : Avis d'attribution du marché de la gestion d'un centre d'assistance de l'UE pour le soutien et la promotion des marchés publics écologiques (Green public procurement ou GPP) à ICLEI (réseau des villes et des régions pour le développement durable) - <http://www.iclei.org>

JO S206 du 26 octobre 2017 : Avis de marché (de l'agence EASME) pour un cadre unique de **services d'assistance et de soutien technique à l'évaluation des propositions soumises au titre du programme LIFE.**

Le marché sera conclu pour 4 années avec un montant maximum de 4M€/an.

Les tâches principales à réaliser sont :

- administration générale, gestion et supervision de l'évaluation, processus de révision et de préparation des contrats, y compris constitution, coordination et formation des groupes d'experts,
- évaluation et révision des propositions de projet traditionnelles, projets intégrés, projets ONG du programme LIFE,
- traitement des demandes de renseignements complémentaires et des plaintes.

JO S199 du 17 octobre 2017 : Avis de marché concernant un Projet pilote – (soutenir et gérer le) Réseau des capitales vertes de l'Europe. Montant maximum du marché : 1M€.

JO S178 du 16 septembre 2017 : Avis de marché « Renforcement des investissements dans le réseau Natura 2000 et amélioration des synergies avec les instruments de financement de l'UE ». Cette étude visera en particulier la période post 2020. Budget de 450000 €.

